



Communiqué publié conformément à l'article 8 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition

**Eni a signé aujourd'hui une convention avec Suez concernant l'acquisition de Distrigaz. Après la clôture de l'acquisition, Eni lancera une offre publique obligatoire sur les actions restantes de Distrigaz aux mêmes conditions.**

*San Donato Milanese (MI), 29 may 2008* – Eni a signé aujourd'hui un contrat avec Suez-Tractebel SA (« **Suez** ») pour l'acquisition en espèces d'une participation de 57,243% dans la société belge Distrigaz SA/NV. L'opération est le résultat d'une procédure d'offre qui a débuté il y a plus de 6 mois et qui a impliqué tous les acteurs majeurs du secteur gazier en Europe. La participation vendue par Suez a été cédée dans le cadre des mesures correctives imposées par la Commission Européenne en vue de sa fusion avec Gaz de France.

L'acquisition de Distrigaz représente une opportunité stratégique pour Eni, et confirme l'objectif d'Eni de consolider sa position de leader dans le secteur gazier européen en assurant à Eni une forte implantation en Belgique, un pays-clé dans le marché du gaz en Europe en raison de sa position géographique et de son haut niveau de connexion avec les réseaux de transit de gaz du Centre-Nord de l'Europe.

Distrigaz, qui est coté sur Euronext Bruxelles, a été, durant 75 ans, le plus grand fournisseur de gaz naturel aux industries, aux revendeurs et aux producteurs d'électricité en Belgique. Distrigaz vend également du gaz en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg et détient une participation dans Interconnector UK Ltd, la société qui possède la connexion des réseaux de transit de gaz entre la Belgique et le Royaume-Uni, ainsi que le transporteur de gaz Methania. Distrigaz détient actuellement 16,4% dans

Interconnector UK Ltd, mais a conclu une convention de vente pour la cession d'une participation de 5% dans Interconnector UK Ltd à Suez.

En 2007, les comptes annuels consolidés de Distrigaz présentaient un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros, un EBIT de 439 millions d'euros et un bénéfice net après intérêts minoritaires égal à 294 millions d'euros. Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2007 s'élevaient à 1,3 milliard d'euros alors que la position financière nette était positive à 826 millions d'euros. A la même date, le montant total des ventes s'élevait à 17 milliards de mètres cubes, dont 90% étaient livrés dans le cadre de contrats de longue durée avec la Norvège, les Pays-Bas et le Qatar.

Le prix payé par Eni à Suez pour la participation de 57,243% dans Distrigaz est de 2.738,88 millions d'euros, soit 6.809,64 euros par actions en espèces ex dividende. Ceci représente une prime de 8,3% par rapport au dernier prix de clôture du vendredi 23 mai (6.290 euros par action) ou de 11,2% sur le prix moyen du cours de l'action au cours du dernier mois boursier (6.125 euros par action). Un dividende brut de 251,36 euros par action a été payé le 20 mai 2008. Le prix est potentiellement soumis à des ajustements à la hausse lors de la clôture de l'acquisition sur base de la valeur effective à laquelle Distrigaz vendra Distrigaz & Co., sa filiale qui commercialise de la capacité de transit gazier. Si dans une période de 5 ans, Distrigaz reçoit de l'acheteur de Distrigaz & Co., après la cession de la société, un ajustement de prix en raison d'une augmentation des tarifs de transit, Eni allouera cette valeur additionnelle pro rata à Suez (l'"Augmentation de Prix de Distrigaz & Co. ").

Après la clôture de l'acquisition, Eni lancera une offre publique obligatoire sur les actions restantes de Distrigaz aux mêmes conditions. Eni paiera pour les actions soumises à l'offre publique le même prix par action que celui payé à Suez, en ce compris le pro rata relevant de l'Augmentation de Prix de Distrigas & Co, le cas échéant. Au vu des éléments spécifiques au cas d'espèce, la CBFA a, par dérogation à l'article 53, alinéa 1er, 2° de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition, et pour autant que de besoin, décidé que la moyenne pondérée des prix de négociation pratiqués sur le marché des titres Distrigaz concerne la moyenne des 30 jours calendriers qui ont précédé la publication du prix effectuée le 29 mai 2008 en application de l'article 8 du même Arrêté.

L'acquisition sera effectuée via Eni G&P Belgium S.p.A., une société contrôlée et entièrement détenue par Eni S.p.A.

La clôture de l'acquisition est attendue dans le courant de l'année 2008 et dépend, entre autres, de l'approbation de la Commission Européenne, de l'approbation de la fusion de GDF/SUEZ par les actionnaires concernés et du non-exercice de son droit de pré-emption par Publigaz sur la participation de 57,243% détenue par Suez dans Distrigaz. Publigaz détient actuellement une participation de 31,25% dans Distrigaz.

La période d'acceptation de l'offre publique commencera 40 jours après la clôture de l'acquisition.

**Contacts de la société:**

**Bureau de presse : Tel. 02.52031875 – 06.59822030 Numéro vert pour les actionnaires: 800940924  
Centrale: +39-0659821**

**ufficio.stampa@eni.it  
segreteria.societaria.azionisti@eni.it  
investor.relations@eni.it**

**Website: [www.eni.it](http://www.eni.it)**